

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PÉRIGORD NONTRONNAIS

L'an deux mil vingt le 22 juin, à 18h30, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PÉRIGORD NONTRONNAIS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Nontron après convocation légale, sous la présidence de M. Marcel Restoin.

Étaient présents (38): BOURDEAU Pascal , LALANNE Jean, CARABIN Erwan, HERMAN Nadine, VIROULET Pierrot, MARZAT Alain, AUPEIX Michèle, GOURAUD Sylvie, SAVOYE Gérard, NEVERS Juliette GEREAUD Fabien, JOUEN Pascal, PORTE Jean Pierre, RAT Michel, PIALHOUX Laurent, PEYRAZAT Pierre, LALISOU René, DUVAL Pierre, GUINOT Maurice Francis, CHATEAU Fabrice, GARDILLOU René, CHAPEAU Gérard, COMBEAU Michel, MECHINEAU Pascal, VEDRENNE Daniel, BERNARD Francine, VIROULET Serge, MASLARD Jean Luc, CHABROL Maurice, GAILLOT Christian, ANDRIEUX Nathalie, FORGENEUF Marilyne, PASQUET Thierry, LE MOEL Ghislaine, MOLLON Laurent, CANTET Michelle, ARLLOT Michèle, BREGEON Sylvain.

Étaient absents et avaient donné procuration (1) : DELAGE Christiane (procuration à Pascal BOURDEAU),

Étaient Excusés (3) : DUMONT Christelle, VANDENBOSCH Sylvie, PORTAIN Jean-Marie,

Secrétaire de séance : BERNARD Francine

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL- 2020-063

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2020

AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LES DECISIONS A INTERVENIR AVEC LES ASSOCIATIONS BENEFICIANT DE SUBVENTIONS.

.....
Suite au travail de la commission culture et sport et de la commission des finances concernant les attributions des subventions aux associations au titre de l'exercice 2020,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et suivants et ses articles L.5216.1 et suivants relatifs aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et à la Communauté d'Agglomération,

Il est proposé au conseil de valider les attributions de subventions aux associations ci-après :

**Tableau récapitulatif des propositions
d'attributions de subventions CCPN
Année 2020**

**Propositions d'attributions
notées en rouge = sommes
maximum allouées sur
présentation de factures
acquittées**

CULTURE	Proposition d'attribution CCPN 2020
Academie Musicale en Périgord Vert (AMPV)	0,00 €
PEMA (Pôle Expérimental des Métiers d'Art)	6 750,00 €
APRED St Estèphe (Association de découverte, d'étude et de mise en valeur du patrimoine)	200,00 €
PCR-Projet Collectif de Recherche =3F3M / CPIE Varaignes /2 associations de Charente	200,00 €
Confrérie du cèpe en Périgord Vert	200,00 €

Culture évènementiel	Proposition d'attribution CCPN 2020
3 F3M (Feu Fer Forges Minerais Minéraux Métaux) - 8 eme Festival Forge et Metallurgie d'Etouars	1 000,00 €
CPIE Varaignes - 8e Festival La Chevêche 2	1 000,00 €
Folia Musica -Concerts	500,00 €
Quatre à Quatre -44e Marché céramique à Bussière Badil	1 500,00 €
Fil et Métiers- 40e Foire des tisserands à Varaignes	0,00 €
Amis de l'orgue (Nontron) -Concerts , Stages, Actions en direction des écoles	200,00 €
Ren'conte à ciel ouvert -Hors SICC 15e Festival Ren'conte à ciel ouvert	0,00 €
Ren'conte à ciel ouvert -SICC (Veillées surprises + concert)	500,00 €
Union Camille Chabaneau- Enchantada + Concert 7+ Baltrad	400,00 €
Les Trompes Nontronnaises-Concert trompes de chasse et chants occitans	200,00 €
Café associatif St Estèphe-Asso PULL au Vert - Programmation culturelle (4 concerts)	200,00 €
Highland Initiatives-Collectif Festisol 24 -Festival des solidarités	1 000,00 €
Oxygem 24 (Groupe d'Entraide Mutuelle Nontron)-Projet ateliers d'écriture (7 séances)	200,00 €
Clavicorde -Concerts	1 000,00 €
Mairie de Milhac de Nontron - Trois concerts	600,00 €

Culture Pratiques amateur (=dispositif du département)	Proposition d'attribution CCPN 2020
Musique en herbe (St Pardoux la Rivière)	800,00 €
Ecole Associative de Musique de Nontron (EAMN)	300,00 €
Mélimélo (Chorale Nontron)	200,00 €

TOTAL 16 950 € pour la Culture (Fonctionnement et évènementiel)

SPORTS	Proposition d'attribution CCPN 2020
---------------	--

Rugby Club Sportif Nontron *	8 000,00 €
Foot Saint Saud	300,00 €
AAPPMA (Gaule Nontronnaise-Pêche)	500,00 €
Tennis Club Le guy	500,00 €
Club d'Aïkido	200,00 €
Ski club périgord vert **	0,00 €
Foot Nontron St Pardoux ***	4 500,00 €
Foot Javerlhac-	300,00 €
SPORT Evenementiel	Proposition d'attribution CCPN 2020
Comité Fêtes Busserolles-Trail Vallée Trieux	400,00 €

TOTAL 14 700€ pour le Sport (Fonctionnement et événementiel)

AUTRES	
AUTRES Economie / Social	Proposition d'attribution CCPN 2020
MFR- Fonctionnement "Dynamique sociale et professionnelle"	4 000,00 €
MFR- Action spécifique :remobilisation personnes au RSA projet thème alimentation ="Donnons goût à la mobilisation"	500,00 €
Réso cuir ****	7 500,00 €
IRISCOPE	3 750,00 €
Secours Catholique Nontron	0,00 €
AUTRES Intérêt communautaire	Proposition d'attribution CCPN 2020
Comité Fête St Saud Lacoussière- Fête du Cèpe et du Veau sous la mère	500,00 €
Café associatif St Estèphe-Association PULL au Vert	500,00 €
Gco-Collectif de transition citoyenne en Périgord Vert (Repair café / Zone de gratuite/Projet centre socio culturel à Nontron)	200,00 €
Oxygem 24 (GEM Nontron) Antenne Croix Marine	500,00 €
CPIE-EEDD Actions d'éducation à l' environnement, au développement durable et au patrimoine	200,00 €

TOTAL 17 650 € pour le social et l'économie

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

ARTICLE 1 :

DIT que l'enveloppe de subvention prévue soit 49 300 € sera sous réserve de réalisation de (ou des) action(s) et de la vérification des dépenses engagées.

ARTICLE 2 :

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits sur le budget de l'exercice.

Le vote donne le résultat suivant : VOTANTS : 39

Le vote donne le résultat suivant : Pour : 36 Contre : 0 - Abstentions : 3

DELIBERATION N°CC-DEL- 2020-064

VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE AU COMITE D'ORGANISATION DU TOUR CYCLISTE INTERNATIONAL DU LIMOUSIN

Le Président fait état au conseil d'une rencontre récente avec le Président du Comité d'organisation du Tour cycliste international du Limousin relative à l'organisation de la 53^{ème} édition du Tour cycliste du Limousin en 2020.

Il indique la volonté de ce comité d'organiser l'arrivée et le passage d'une étape sur le territoire de la communauté de communes du Périgord Nontronnais.

Il précise que le Président du comité d'organisation du tour s'est engagé à faire traverser un maximum de communes de la communauté de communes lors de cette étape, étant entendu que le départ réel serait donné à Rouffiac.

Cette épreuve regroupe des coureurs cyclistes de renommée internationale et est couverte par les médias nationaux.

Considérant l'envergure et la notoriété de cette compétition ainsi que la rareté de ce type d'évènements sur le territoire intercommunal ;

Considérant les flux potentiels de visiteurs qu'est susceptible de drainer le tour du Limousin et les animations qui en découlent (village étape...);

Considérant l'opportunité de faire découvrir au niveau national le territoire de la communauté de communes, ses richesses naturelles et patrimoniales, et également les retombées générées sur les activités commerciales, les hébergements et la restauration ;

Le Président soumet au conseil la possibilité d'une intervention financière de la communauté de communes pour aider à l'organisation d'une étape du tour du Limousin.

La participation financière demandée par le comité d'organisation du Tour cycliste international du Limousin est de 23 000 €.

Une réponse est d'ores et déjà souhaitée pour préparer le déroulement de cette étape.

Cette somme serait inscrite au budget général de 2020.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le conseil communautaire :

Se prononce favorablement sur le versement d'une subvention exceptionnelle de 23 000 € au comité d'organisation du tour international du limousin pour le déroulement d'une étape sur le territoire de la communauté de communes.

Dit que cette somme sera inscrite au budget général 2020.

Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Le vote donne le résultat suivant : VOTANTS : 38
(sortie de Pascal MECHINEAU)

Le vote donne le résultat suivant : Pour : 18 Contre : 9 - Abstentions : 11

DELIBERATION N°CC-DEL- 2020-065:
AFFECTATION DES RESULTATS DU SYNDICAT MIXTE
INTERCOMMUNAL D'INTERVENTION ET DE PREVENTION SCOLAIRE
(SMIIPS).

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
A. RESULTAT DE L'EXERCICE	-728,79
B. RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	26 374,22
C. RESULTAT A REPORTER (R002)	25 645,43
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
A. RESULTAT DE L'EXERCICE	0
B. RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	1 101,00
C. RESULTAT A REPORTER (R001)	1 101,00

Le vote donne le résultat suivant : VOTANTS : 38
(Sortie de Pascal MECHINEAU)
Pour : 38 - Contre : 0 - Abstention : 0

DELIBERATION N°CC-DEL- 2020-066:
SUBVENTION AU SYNDICAT MIXTE D'INTERVENTION ET DE
PREVENTION SCOLAIRE (SMIPS).

Le Président rappelle aux élus la dissolution du SMIIPS de Piégut et la fusion de ce dernier avec le SMIPS de Nontron.

Suite aux affectations de résultats et afin que ce syndicat puisse fonctionner, il propose de verser une subvention de 10 000€.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le conseil communautaire :

Se prononce favorablement sur le versement d'une subvention de 10 000€ au SMIPS afin d'assurer le bon fonctionnement du service.

Dit que cette somme sera inscrite au budget général 2020.

Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Le vote donne le résultat suivant : VOTANTS : 38
(Sortie de Pascal MECHINEAU)
Pour : 38 - Contre : 0 - Abstention : 0

DELIBERATION N°CC-DEL- 2020-000:
FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES
INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES. (FPIC).

.....
AJOURNE

DELIBERATION N°CC-DEL- 2020-067:
BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA CCPN

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,
Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte
(L. n° 82-213, 02.03.1982, art.7),

Le Président propose le vote du Budget Primitif 2020 ci-joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

- ADOPTE le Budget primitif de l'exercice 2020.
- PRÉCISE que les budgets de l'exercice 2020 ont été établis et votés par nature, auquel s'ajoute une présentation fonctionnelle établie en conformité avec la circulaire ministérielle en date du 22 Décembre 1995 (JO 24.04.1996).

Le vote donne le résultat suivant : VOTANTS : 39 -

Pour : 39 - Contre : 0 - Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL- 2020-068:
PROJET DE PROGRAMME 2021 DE PISTES DE DFCI.DEMANDE DE
SUBVENTION

Le Président rappelle que le conseil communautaire a décidé de lancer un programme de travaux « pistes forestières de DFCI » subventionnable à 80%.

Un gestionnaire forestier professionnel, a donc fait le tour des communes avec les maires pour sélectionner les projets et étudier l'opportunité des investissements pour l'année 2021.

Il propose donc aujourd'hui un programme d'intervention en priorisant les investissements par commune :

3 Pistes (Cf tableau ci-dessous)

Soit un total de 5830 m

Pour un coût prévisionnel de 178 545 € HT de travaux, + 7% de Maîtrise d'œuvre soit 12 498 € HT.

Il s'agit de déposer les demandes de subvention pour inscription budgétaire

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté conformément à sa compétence « Etude, Création, Aménagement et entretien des chemins forestiers intercommunaux :

- 1 Approuve le projet de programme et les coût qui lui a été présenté et notamment son plan de financement prévisionnel,
- 2 Sollicite l'octroi d'une aide (notamment de la subvention) au titre du dispositif 8-4-1 du plan de développement rural Aquitaine d'un montant de 152 834€ sur la base du devis estimatif,

- 3 Accepte de présenter un projet commun avec un propriétaire riverain sur la commune de Lussas et Nontronneau et Saint Martial de Valette afin d'assurer la continuité d'une piste installée dans un milieu très sensible au feu. Ce propriétaire s'engage à payer à la CCPN, l'autofinancement lié à l'emprise de la piste sur son terrain personnel.
- 4 S'engage à financer la part de dépenses qui ne sera pas couverte par la subvention pour cette opération, soit : 38 209€
- 5 S'engage à recueillir les autorisations préalables requises par la réglementation en vigueur et nécessaires à l'instruction de la demande et à obtenir de la part des propriétaires concernés l'autorisation de réaliser ces travaux sur leurs terrains.
- 6 Atteste que le projet pour lequel la subvention est demandée n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer l'exécution du projet avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet.
- 7 Donne pouvoir à Monsieur Le Président pour signer tout document et acte relatif à ce projet, et notamment ceux relatifs à la demande de subvention.

Pistes DFCI de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais

La Battelière –L'école	Sceau Saint Angel	45 560€
Puymesier	Sceau Saint Angel	35 040€
Les Landes La Saudie	StMartial -Lussas	62 727,50€
La Saudie –Chez Nadaud	StMartial -Lussas	31 617,50€
	TOTAL HT	174 945
	MO 7%	12 246,15
	Total dossier	187 191,15

Le vote donne le résultat suivant : VOTANTS : 39
 Pour : 39- Contre : 0 - Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL- 2020-069:

Projet de Création d'une piste de desserte forestière 2021 sur la commune de Sceau Saint Angel et d'une aire de stockage de bois à Milhac de Nontron.

Le Président rappelle que le conseil communautaire a décidé de lancer un programme de travaux pistes forestières de desserte subventionnable à 74%.

Un gestionnaire forestier professionnel, a donc fait le tour des communes avec les maires pour sélectionner les projets et étudier l'opportunité des investissements pour l'année 2021.

Il propose donc aujourd'hui un programme d'intervention en priorisant les investissements par communes.

- La première piste de desserte forestière se trouve sur la commune de Sceau Saint Angel sur 650 m
- L'aire de stockage de 500m2sur la commune de Milhac de Nontron.

Pour un coût de 28 920€ HT de travaux, (et 2024 € HT de Maîtrise d'œuvre).

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté conformément à sa compétence « Etude, Création, Aménagement et entretien des chemins forestiers intercommunaux :

- Approuve le projet qui lui a été présenté et notamment son plan de

financement prévisionnel,

- Sollicite l'octroi d'une aide au titre du dispositif 4.3.2 du plan de développement rural Aquitaine d'un montant de 22 892€€ sur la base du devis estimatif,
- S'engage à financer la part des dépenses qui ne sera pas couverte par la subvention pour cette opération, soit : 8 045€.
- S'engage à recueillir les autorisations préalables requises par la réglementation en vigueur et nécessaire à l'instruction de la demande et à obtenir de la part des propriétaires concernés l'autorisation de réaliser ces travaux sur leurs terrains.
- Atteste que le projet pour lequel la subvention est demandée n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer l'exécution du projet avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet.
- Donne pouvoir à Mr Le Président pour signer tout document et acte relatif à ce projet, et notamment ceux relatifs à la demande de subvention.

Le vote donne le résultat suivant : VOTANTS : 39
Pour : 39 - Contre : 0 - Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL- 2020-070:

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT POUR CCPN – NONTRON – SAINT MARTIAL DE VALETTE
AVENANT N° 4 DE PROLONGATION DE 6 MOIS**

AJOURNE

DELIBERATION N°CC-DEL- 2020-000: **BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020 EAU**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Le Président propose le vote du Budget supplémentaire de l'alimentation en eau potable 2020 ci-joints en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

- **ADOpte** le Budget supplémentaire de l'alimentation en eau potable de l'exercice 2020.

Le vote donne le résultat suivant : VOTANTS : 39
Pour : 39 - Contre : 0 - Abstention : 0

